

RÈGLEMENT

« Sur les Traces de Vauban... ACTE XII »

Article 1 : ORGANISATION

Sur les Traces de Vauban ACTE XII se déroulera le samedi 18 Janvier 2025, organisé par l'association Gravelines Triathlon en partenariat avec la Ville de Gravelines et ses nombreux bénévoles.

Article 2 : EPREUVES

Sur les Traces de Vauban regroupe 10 épreuves pour cet acte XII :

14h00 : Marche Nordique Découverte & Randonnée 9 ou 12 km *

14h30 : Trail baby 500 m *

14h35 : Trail Eveil Athlétique *

14h45 : Trail poussin 1000m *

15h00 : Trail jeune 2000m benjamin & 3000m minime

16h30 : Trail le Carnaval de Vauban 32 km

16h45 : Trail du Marquis de Vauban 25 km

17h15 : Trail du Marquis de Varennes 15 km

18h00 : Trail du Marquis d'Uxelles 10 km

(*) Les épreuves baby 500m, 1000m, Marche Nordique ou Randonnée ne sont pas chronométrées et ne donnent pas le droit à un classement.

Article 3 : LIMITE DE PARTICIPATION SUR LES ÉPREUVES

Pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de limiter le nombre d'inscriptions pour chaque épreuve.

Toutes les inscriptions se font en ligne uniquement ou le jour même (uniquement pour les courses enfants) en fonction du nombre de places disponibles.

L'organisateur se réservant la possibilité de clôturer les inscriptions à tout moment.

Article 4 : LICENCE- CERTIFICAT MÉDICAL

Parcours Prévention Santé à remplir lors de votre inscription en ligne.

Article 5 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes par internet (dans la limite des places disponibles voir article 3) à partir du mercredi 02 octobre 2024 18h00 pour tous et jusqu'au 14 janvier 2025 à 11h00.

Les modifications sont possibles jusqu'au 06 janvier 2025 à 22h00.

Frais d'inscription NON COMPRIS dans le tarif indiqué .

Le retrait de votre dossard se fera par présentation du QR Code reçu après inscription.

Il n'y aura pas d'inscription sur place (sauf course enfants, marche et rando si places disponibles)

Article 6 : LIMITE HORAIRE - RAVITAILLEMENT

Une barrière horaire sera mise en place sur le parcours du 25km et 32km

L'horaire vous sera communiqué en fonction du nombre de vagues au départ.

Le nombre de ravitaillement ainsi que leurs emplacements seront communiqués en amont à chaque participant.

Ravitaillement pour tous les finisher à l'arrivée sous forme de sac individuel.

Départ	Jusqu'au 13/12/23	Jusqu'au 12/01/24	Sur place* sous réserve de place disponible	Horaires Briefing/Départ	Catégories
9,12 km Marche Nordique et Rando	7 €	9 €	12 €	14h	TOUTES
500 m Baby				14h30	2020 et après

1000m Eveil Athlétique	Gratuit		CHALLENGE DES ECOLES	14h35	2015 à 2019
1000m Poussin				14h45	2014 à 2015
2000m Benjamin				15h	2012 à 2013
3000m Minimes				15h	2010 à 2011
Trail 10 km	13 €	18 €	Pas d'inscription sur place	18h	à partir de cadet 2009 et avant
Trail 15 km	18 €	23 €	Pas d'inscription sur place	17h15	à partir de junior 2007 et avant
Trail 25 km	28 €	32 €	Pas d'inscription sur place	16h45	à partir d'espoir 2005 et avant
Trail 32 km	35 €	40 €	Pas d'inscription sur place	16h30	à partir d'espoir 2005 et avant

Article 7 : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- Aucun GOBELETS NE SERA DONNÉ SUR LES PARCOURS. Vous devez vous munir

de votre propre gobelet, bidon ou Camel bag.

- Tout abandon de matériel, tout jet de déchet (ex : gels), hors des lieux prévus à cet effet (zones de ravitaillement) entraînera la mise hors course du concurrent fautif.

-

Article 8 : RETRACTATION

Seules les personnes ayant pris l'assurance annulation au moment de leur inscription (hors frais d'annulation, hors frais bancaires) pourront prétendre à un remboursement* si la demande est faite auprès de prolivesport avant le 06 Janvier 2025 à 22h via : info@prolivesport.fr et avec un justificatif établi par un professionnel de santé.

*voir le détail des conditions sur Prolive sport

Article 9 : RETRAIT DES DOSSARDS

Au magasin Decathlon Grande Synthe : les dates et horaires seront précisés ultérieurement

Salon de la Mairie le **Samedi 18 janvier** :

- **A partir de 12h jusqu'à 15 min avant le départ pour les épreuves de marche, épreuves jeunes.**

- **A partir de 14h30 et jusqu'à 30 mn avant l'horaire départ de votre course**

Cession de dossard : Sauf demande faite auprès de l'organisation avant le 06 Janvier 22h, aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée.

Le dossard devra être entièrement visible lors de la course.

Article 10 : CHRONOMÉTRAGE

Le chronométrage sera effectué grâce à une puce sur le dossard. Tous les inscrits aux courses chronométrées se verront remettre un dossard avec une puce collée au dos du dossard et qui pourra servir de contrôle de régularité de course à divers points du parcours. Le classement est établi sur le temps officiel (départ organisation).

Pour les épreuves de 10, 15, 25 et 32 km il est important de respecter votre numéro de vague.

Pour les épreuves non chronométrées :

- Le dossard est symbolique et sert à l'organisation pour le pointage arrivée, l'accès aux différentes salles et ravitaillement.

Article 11 : PARCOURS

Départs et arrivées sur le site de l'ARSENAL. (cf : Plan d'accès sur site de l'organisation : surleracesdevauban.com). Les parcours sont entièrement balisés. Il est expressément demandé à tous de respecter la nature et de ne jeter aucun emballage sur la totalité des parcours, en cas de non-respect le coureur sera exclu de la course.

Pour les épreuves non chronométrées (randonnée, marche nordique) il est obligatoire de respecter le code de la route. Le parcours est fléché mais les randonneurs et marcheurs n'ont pas priorité sur les traversées de route.

Article 12 : HANDISPORTS

Pour des raisons de sécurité lié au parcours typé « Trail », les personnes ayant un handicap doivent se signaler à l'organisateur afin trouver des solutions de passage.

Article 13 : CONSIGNES - SERVICES

Consignes sur place dans la salle d'arrivée.

Toilettes intérieures et extérieures
Pas de douche
Restauration et buvette sur place.

Article 14 : ASSURANCES

L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents, avec renonciation à tous recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

Article 15 : LES SECOURS - SÉCURITÉ

L'assistance médicale est confiée par contrat à une association de secourisme. Un dispositif de secours est mis en place pour pouvoir intervenir au plus vite à tous points du parcours, grâce au PC course placé à l'arrivée.

Les secouristes présents pourront déclarer hors course un coureur pour des raisons médicales et de sécurité.

En cas d'accident d'une personne, tout concurrent est tenu à porter assistance ou de prévenir au plus vite l'organisation (signaleurs, ou poste de secours sur le parcours) Un briefing rappelant les points de sécurité sera fait avant chaque course. En cas d'abandon, le coureur doit se signaler au point de contrôle le plus proche et remettre son dossard au contrôleur.

Les bâtons et chiens sont interdits pour les participants et dans le complexe de Sportica.

Article 16 : EXIGENCES

La lampe frontale est obligatoire pour les épreuves Trail 10,15, 27 et 32 km.

Les épreuves se déroulent en semi-autonomie, les portes bidons et poches à eau sont conseillées ainsi que le téléphone portable et sifflet. Les vélos suiveurs sont interdits. Des pointages seront effectués sur les parcours, toute irrégularité sera éliminatoire. Le dossard doit être sur la poitrine ou le ventre et visible en permanence durant la totalité de la course. Il doit donc être positionné au-dessus de tous vêtements et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Il peut être demandé à tous moments par l'organisation pendant la course.

Article 17 : RÉCOMPENSES

- Médaille pour le 500m et 1000m remis en fin de course
 - 16h : Trail 2000m avec podium pour les 3 premières et premiers Benjamins & Minimes
 - 20h00 : Trail 10,15,25 et 32 km
 - 3 premières et 3 premiers scratches
 - Premières et premiers de chaque catégories (non cumulable)
- Une médaille **pour tous les finishers des courses chronométrées.**

Article 18 : ANNULATION - NEUTRALISATION

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de condition climatique, de problèmes sanitaires ou de toutes autres circonstances, notamment celles mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de neutraliser une ou plusieurs épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement. (Y compris les participants ayant souscrits une assurance personnelle)

Article 19 : DROIT D'IMAGE

Tout coureur participant accepte le règlement de cette épreuve et autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet événement, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être ajoutées à cette durée.

Article 20 : CNIL

Conformément aux dispositions de la Loi " Informatique et Liberté " n° 78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pourrez recevoir des propositions de partenaires ou autres organisateurs. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse. Idem pour la non publication de vos résultats sur notre site et celui de la FFA (mail : cil@athle.fr)

Article 21 : Contexte Sanitaire

En fonction des événements sanitaires des autorisations peuvent être demandées.

Article 22 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

L'inscription à l'une des épreuves « Sur les Traces de Vauban... » vaut l'acceptation sans réserve du règlement ci-dessus dans sa totalité.